Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Action Citoyenne

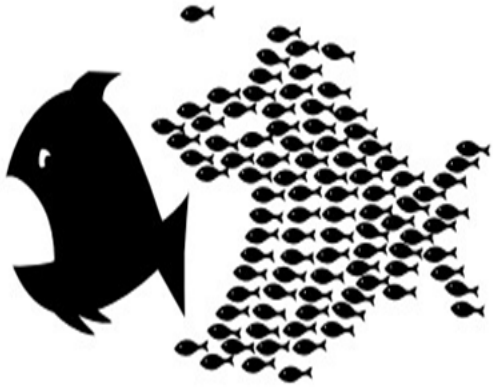

attac Limousin

%

Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

novembre - décembre 2020
Bimestriel - N° 116

Sommaire	*Page*	*Sommaire*	*Page*
Victoire contre Monsanto	**1**	Nouvelle PAC	**11-14**
Projet CIGEO	**2-7**	Atelier fiche de paye	**14**
Accord UE Merco-sur	**7 à 10**	Marche tout droit	**15**
Plan de sorite de crise	**10-11**	Lecture—agenda	**16**

Pesticides : la Cour de cassation confirme la condamnation de Monsanto

Par arrêt du 21 octobre 2020, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Monsanto/Bayer contre l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon du 11 avril 2019 qui avait « dit que la SAS Monsanto est responsable du dommage causé à M. François à la suite de l'accident du 27 avril 2004 sur le fondement des articles 1383-1 et suivants devenus 1245 et suivants du code civil. »

Paul FRANCOIS

En avril 2004, Paul François inhale les vapeurs d'un herbicide de la firme Monsanto, le Lasso. S'en suivirent des comas à répétition, des maux de têtes violents, des pertes de connaissances, des mois d'hospitalisation… sans que les médecins ne parviennent à faire le lien entre ses problèmes de santé et son intoxication. Le lien a pu être établi grâce au soutien et au courage de sa femme, de ses proches et de scientifiques. Aujourd'hui, il souffre toujours de graves troubles neurologiques (maux de tête, pertes de connaissance, hospitalisation…) qui l'empêchent parfois de se lever, de travailler et de vivre normalement.

Le parcours d'un combattant en justice

En 2007, parallèlement à sa demande de reconnaissance en maladie professionnelle, Paul François décide, accompagné de son avocat Maître François Lafforgue (Cabinet Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu & Associés), de porter plainte contre la firme Américaine pour "défaut d'information sur l'étiquette et non-respect du devoir de vigilance". Après avoir obtenu gain de cause devant le tribunal de grande instance (février 2012) et la cour d'appel de Lyon (septembre 2015), la Cour de cassation avait cassé l'arrêt rendu par la cour d'appel et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Lyon, autrement composée, qui a à nouveau retenu la responsabilité de Monsanto (avril 2019).

Cette décision est aujourd'hui confirmée par la Cour de cassation. La responsabilité de Monsanto est donc définitivement reconnue dans cette affaire.

Pour François LAFFORGUE, « c'est une décision exemplaire qui fera date ; ça ouvre la voie à d'autres victimes des pesticides, en France, qui pourront rechercher la responsabilité des firmes à l'origine de leur intoxication. »

L'indemnisation **à venir**

Malgré les quatre condamnations de la firme et cette nouvelle victoire, le combat ne s'arrête pas là. En effet, la question de l'indemnisation sera évoquée devant le tribunal judiciaire de Lyon dans les prochains mois.

Pour Paul François, « cette affaire doit être évoquée le plus rapidement possible, afin qu'il puisse être mis un terme à cette procédure, et que Monsanto/Bayer cesse enfin de retarder la procédure et assume enfin les conséquences de ses agissements ».

Communiqué de presse de l'avocat de Paul François du 21/10/20

Projet CIGÉO où en est-on ?

Dans le Trait d'Union n° 81 de mars 2019, la CRIIRAD s'était intéressée aux problèmes posés par le projet Cigéo. Depuis, plus d'une année s'est écoulée et de nombreux calendriers ont été chamboulés, notamment par la crise de la COVID-19. Dans ce nouveau TU, la CRIIRAD souhaitait faire le point sur l'état d'avancement du chantier Cigéo et sur les prochaines dates clés.
Afin de savoir à quel stade d'avancement en est le projet, nous avons consulté le site de l'Andra pour rechercher des informations.

DES DIFFICULTES D'ACCES à UNE INFORMATION CLAIRE ET ACTUALISEE

Grosse déception à qui voudrait avoir une information claire et à jour ! Le site internet officiel de l'Andra semble figé. Les calendriers ont été publiés en 2017 et n'ont pas été mis à jour depuis. On apprend ainsi à sa lecture que la demande d'autorisation de Création (DAC) devait être déposée mi-2019.
Même constat pour le site officiel du gouvernement dédié à Cigéo https://www.cigeo.gouv.fr/cigeo-les-grandes-etapes-139 : début août 2020, les dates annoncées des dépôts de la DUP (Demande d'Utilité Publique) et de la DAC sont « vers 2019 ». Dans l'espace presse de ce site aucune mise à jour récente n'a été faite : l'article le plus récent date de septembre 2018 et annonce que le débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR) est en préparation !

Il n'existe sur le site de l'Andra aucune indication d'un retard dans le calendrier prévisionnel initial. Ce n'est qu'en fouillant dans les articles de presse, au détour d'un paragraphe d'un des articles mensuels du Mag de l'Andra datant du 20 décembre 2019, qu'on découvre que « l'Andra remettra dans quelques mois son dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi qu'un dossier environnemental ». Depuis aucune information sur la DUP… Concernant la Demande d'Autorisation de Création, là aussi, aucune information claire. Seul le temps du verbe utilisé (un futur prochain) dans un des articles du Mag du 11 juin 2020 « la demande d'autorisation de création de Cigéo que l'Andra va déposer » permet de comprendre que cette étape n'a pas encore été franchie.

A l'heure actuelle et contrairement à ce qui est parfois entendu, aucun déchet radioactif n'a pour l'instant été accueilli à Bure. Et pour cause : le centre de stockage Cigéo n'a pas encore vu le jour et demeure à l'état de projet. Le gros des travaux ne pourra débuter que si les autorités délivrent l'autorisation de création. Sur place, seul le laboratoire souterrain est en activité. Il permet à l'Andra d'acquérir des données scientifiques sur le comportement de la roche argileuse et sur la faisabilité technique des ouvrages souterrains. Il n'est en aucun cas destiné à accueillir des déchets radioactifs !
Pourtant, en poussant encore plus loin la recherche, on découvre qu'une version à jour du calendrier existe bien ! L'ANDRA la présente même dans sa dernière Web-conférence pour le grand public du 9 juillet 2020. Web-conférence suivie par 576 abonnés et vue 859 fois (chiffres du 6 août 2020). Autant dire que l'information reste réservée à qui a le courage de visionner 1h de conférence concoctée par le service « Communication et dialogue » de l'Andra.
Ces difficultés à obtenir des informations traduisent bien la stratégie de communication que mène l'Andra depuis le début du projet Cigéo. Derrière de beaux discours sur la transparence, la consultation du public et la concertation, malgré ses dizai-

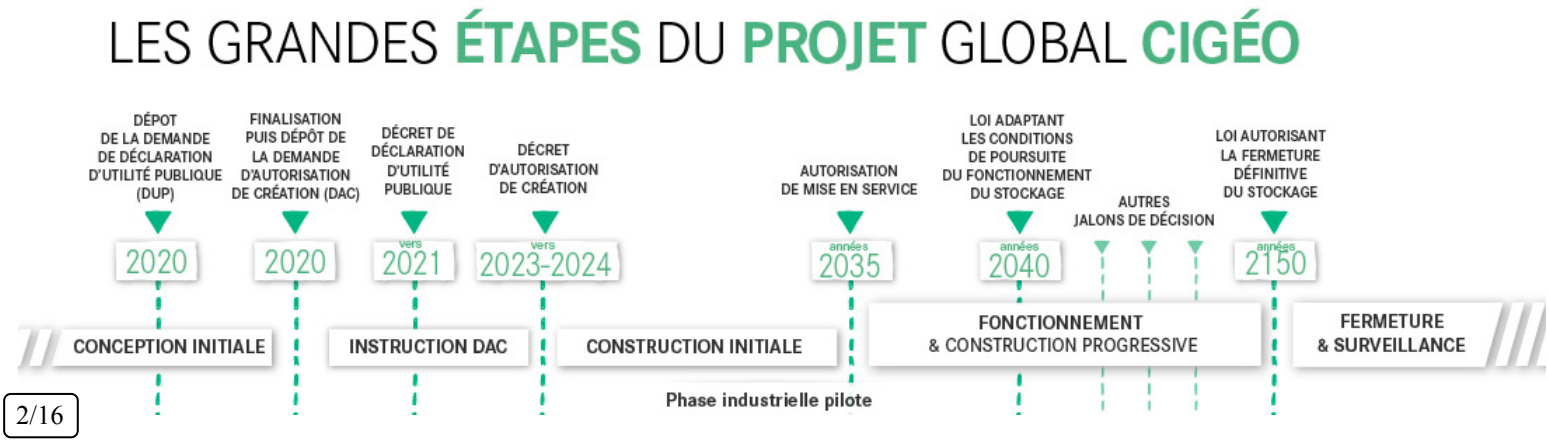

nes de vidéos pédagogiques de questions-réponses d'experts, de courts métrages, d'expos photos, malgré ses web-conférences, ses youtubeurs et son magazine mensuel, nous voyons bien en réalité que la communication de l'Andra sur le projet Cigéo reste opaque, dissimulée et parcellaire.

Pour toute personne intéressée, suivre l'avancement du projet n'est pas une chose simple tant les communications sont nombreuses et les informations éparpillées. D'où la création du GRADOC, un groupe de personnes qui recherche puis analyse les documents de l'Andra, de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), des Communautés de Communes et toutes autres publications d'experts concernant le projet Cigéo. La lecture de ces documents permet de recueillir des informations essentiellement techniques sur le projet mais aussi des notions sur ses coûts, sur les différents travaux nécessaires et leurs calendriers, tout ceci dans l'idée de synthétiser les éléments récoltés afin que ces informations soient accessibles et compréhensibles pour le grand public.

Le groupe s'intéresse principalement aux questions techniques des déchets ainsi qu'aux questions d'aménagements et d'urbanisme local. La diversité des intérêts individuels réunie au sein du GRADOC permet de couvrir l'ensemble des sujets impactés par le projet Cigéo : l'eau, l'énergie, les transports, l'urbanisme, etc.

Le **GRADOC** : ce groupe de travail est ouvert à toutes et tous. Nul besoin d'expertise, curiosité et lectures croisées permettent à chacun chacune d'apprendre au fur et à mesure des rencontres et de s'approprier la nature réelle de Cigéo, ses dangers et ses conséquences sur le territoire. Si vous souhaitez apporter votre aide, vous pouvez le contacter à l'adresse gradoc@riseup.net.

Vous pouvez retrouver quelques fiches de synthèse réalisées par le GRADOC sur la page *https://bureburebure.info/qu-est-ce-qui-se-passe-a-bure/*

MAIS ALORS Où EN EST LE PROJET CIGÉO ?

Sans le travail d'enquête des collectifs et associations du GRADOC, les informations relatives à Cigéo et à son calendrier resteraient dispersées. Au regard des multiples reports déjà constatés, le calendrier ci-dessous est indicatif. Il recoupe plusieurs sources et informations susceptibles d'être modifiées.

Sur le plan de l'instruction administrative du projet, l'ANDRA mène plusieurs dossiers en parallèle :

• La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : L'objectif est de faire déclarer le projet d'utilité publique et de pouvoir ainsi procéder aux expropriations nécessaires. L'obtention de la DUP ouvrira également la voie à plusieurs demandes d'autorisation. Dans le cas de Cigéo, il s'agit notamment des aménagements indispensables à la réalisation du centre de stockage (travaux d'archéologie préventive, construction de réseaux routiers, ferrés, d'électricité, d'eau, etc.). Ces travaux pourraient ainsi démarrer alors qu'il n'existe aucune certitude que la demande d'autorisation de création aboutisse.

D'après le rapport d'activité de 2019 de l'Andra, la rédaction du dossier d'enquête publique préalable à la DUP du projet a été réalisée par ses soins fin 2019. Ce dossier qui devait être déposé officiellement dans le courant de l'année 2020, devra être transmis au Ministre en charge de l'énergie, qui se prononcera sur la recevabilité du dossier. Ensuite, il sera transmis au préfet de la Meuse qui sera normalement désigné comme coordinateur de l'enquête publique. En amont de cette enquête publique, plusieurs avis devront être sollicités, dont celui de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact. Une commission d'enquête sera ensuite nommée par le tribunal administratif et l'ouverture de l'enquête publique pourrait intervenir au premier semestre 2021, pour une durée de 30 jours, prolongeable de 30 jours. Dans un délai de six mois maximum après l'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra des conclusions motivées ainsi qu'un avis, favorable ou non, sur le projet. Cet avis est purement consultatif puisque les autorités peuvent décider de passer outre.

Si le dossier est validé, la DUP suivra au plus tard l'année suivante.

• La demande d'autorisation de création (DAC) : le projet Cigéo devrait être constitué de plusieurs Installations Nucléaires de Base (INB), dont on pense qu'elles seront toutes autorisées dans le même décret. La création de toute INB étant soumise à une autorisation, l'exploitant doit déposer un dossier de demande d'autorisation de création. Le dossier est fondé sur l'avant-projet détaillé qui a été finalisé en 2019. Officiellement la demande est attendue d'ici fin 2020.

L'autorisation est délivrée après avis de l'ASN et après l'accomplissement d'une enquête publique. D'après le rapport de juin 2020 de la Commis-

sion Nationale d'Evaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs, l'Andra prévoirait la réalisation de cette enquête courant 2023 *(En 2013, l'ANDRA annonçait l'enquête publique pour 2018 au plus tard.)* et attendrait la parution du décret en 2025, ce qui une fois de plus ne colle pas avec les différents calendriers présentés au public. L'autorisation détermine les caractéristiques et le périmètre de l'installation et fixe le délai dans lequel celle-ci doit être mise en service.

•De nombreuses procédures de concertations, de demandes (de défrichement par exemple) et d'instructions administratives sur les projets connexes à Cigéo et portés par différents maîtres d'ouvrages et sous-traitants (raccordement au réseau routier, apport en eau, en gaz, en électricité et raccordement à la voie ferrée).

LE PROJET CIGÉO : UN CHANTIER TITANESQUE

Si le projet était autorisé, les travaux de Cigéo seraient titanesques et c'est tout un territoire qui serait transformé. Le projet serait réparti entre 5 villages meusiens et haut-marnais : Bure, Saudron, Ribeaucourt, Bonnet et Mandres en Barrois. On parle de 270 ha d'installations nucléaires en surface et 300 km de galeries souterraines à 500 m de profondeur, destinées à recevoir les déchets les plus radioactifs de l'industrie nucléaire.

En plus des installations souterraines et de surface, de nombreux projets connexes sont au programme :

• Modifications et constructions de routes et d'ouvrages d'art : l'Andra prévoit de dévier et d'élargir la route départementale qui passe aujourd'hui à proximité du labo, pour pouvoir faire passer les nombreux camions qui devraient circuler.

• Raccordement au réseau ferré : à lui seul le chantier des lignes et installations ferroviaires serait colossal et pourrait commencer pour certains dès la fin 2020. L'Andra et la SNCF prévoient dans un premier temps de raccorder Cigéo au réseau ferré national, via la gare de Nançois-Tronville, située sur la ligne Paris-Strasbourg. Pour cela, SNCF Réseau, qui en est le maitre d'ouvrage, doit réaliser la rénovation d'une ligne qui va jusqu'à Gondrecourt-le-Château sur 36 km. Une « Installation terminale embranchée » (ITE), comprendrait une voie ferrée de 14 km de long, une plateforme multimodale di-

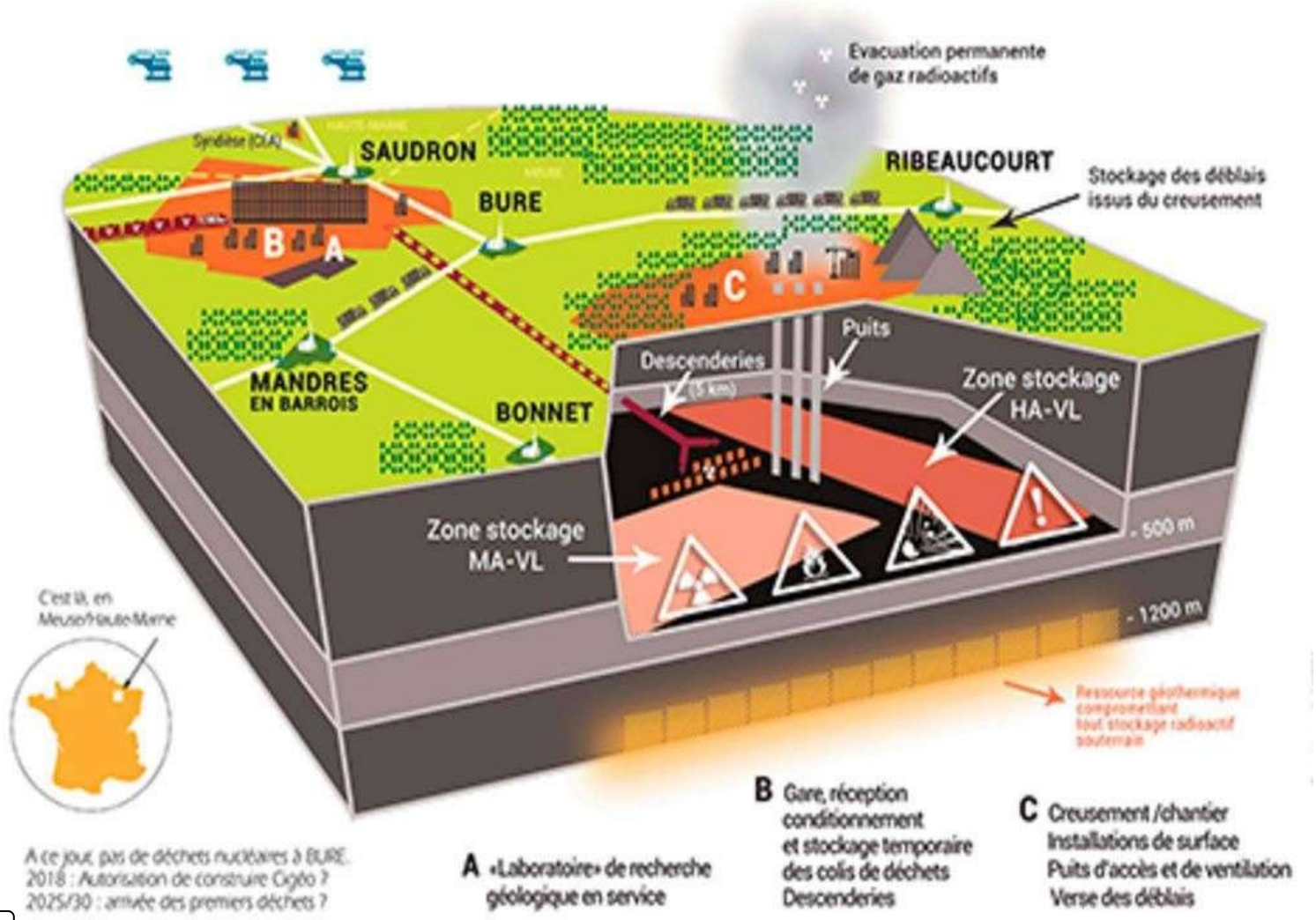

te conventionnelle sur une ancienne friche industrielle, un terminal conventionnel pour fret de matériaux sur la zone Descenderies et un terminal nucléaire intégré à Cigéo pour l'acheminement des déchets radioactifs (l'équivalent du terminal de Valognes dans la Manche pour le site de la Hague).
Raccordement au réseau d'eau : c'est sur ce point que les associations parviennent à récolter le moins d'informations. Et pour cause, l'impact sur la ressource en eau du projet Cigéo est si important et pose tellement de questions, qu'aucune information ne filtre. Pour le moment, on sait seulement qu'il faudrait construire des raccordements pour l'alimentation et l'adduction en eau potable et des canalisations pour les rejets des effluents. Le débit d'eau potable nécessaire de 2020 à 2030 serait de 500 m3/j maximum (besoins liés aux chantiers et aux personnes), après 2030, il passerait à 200 m3/j. En ce qui concerne les rejets des effluents, ils seraient traités et contrôlés par l'Andra. Les eaux usées, d'exhaure et eaux de process seraient traitées, puis rejetées dans un exutoire déporté, la Marne ou l'Ornain. A ce jour, les débits des effluents liquides sont inconnus et seront précisés dans l'étude d'impact (sic), qui devrait être publiée prochainement.
•Raccordement au réseau d'électricité : le projet nécessite la construction d'un transformateur électrique qui connecterait directement Cigéo à la ligne Très Haute Tension (THT) passant à proximité de Bure, la ligne électrique 400 000 volts Houdreville-Mery. Le transformateur aurait une emprise au sol de 6 ha. Son rôle serait de connecter la ligne électrique 400 000 volts et d'abaisser cette tension à 90 000 volts. Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a lancé mi-janvier une concertation publique sur le sujet. Le bilan de la concertation n'est pour l'instant pas encore paru.

QU'EST-CE QUI PEUT BIEN RETARDER LE PROJET ET LE DéPôT DE LA DAC ?

L'éternelle question des coûts

Comme nous l'avions évoqué dans notre article précédent le chiffrage du coût de référence de Cigéo, il a été décidé par arrêté ministériel en 2016 et s'élève à 25 milliards d'€. Or, le chiffrage initial annoncé en 2014 par l'Andra, pour la période 2016-2156 s'élevait à 34,5 milliards d'€ soit environ 9 milliards de différence. Depuis lors, l'Andra étudie toutes les possibilités de réduction de coûts tout en essayant de maintenir le même niveau de sécurité et de sûreté et la récupérabilité des colis. Et sur le papier, ça marche !
Moyennant quelques réaménagements sur ces installations souterraines, l'Andra prévoit de réduire les coûts de 4,5 G€ : alvéoles HA-VL plus longs (150 m au lieu de 80 m) et diamètre des alvéoles MA-VL plus grand (des essais d'ouvrages de diamètre de 8 à 9 m ont déjà été effectués. Mais ce n'est que durant la phase industrielle pilote, donc après l'obtention de la DAC, que des tests de forage d'alvéole de diamètres supérieurs à 12 m seront réalisés). La solution se résume donc à creuser moins d'alvéoles mais de les faire plus longs ou plus grands pour pouvoir mettre plus de déchets dans chacun. Aussi est-ce vraiment raisonnable de penser que la sécurité et la sûreté seront équivalentes ? Quant à la récupérabilité des colis, qui paraît déjà illusoire dans l'état initial du projet, l'augmentation du nombre de colis n'améliorera en rien sa faisabilité.
Malgré tous ces efforts, comment peut-on penser que les coûts présentés seront respectés quand l'on voit comment les coûts du chantier de l'EPR à Flamanville ont explosé ? Dans le cas du projet Cigéo, il s'agit d'un chantier inédit, pharaonique, dont certains problèmes de fond n'ont toujours pas été résolus.

Les déchets bitumés dans Cigéo : dangers et incohérences

Parmi les points de blocage que les scientifiques indépendants ont mis en évidence et que l'IRSN a fini par soulever dans son expertise du Dossier d'Option de Sûreté (DOS), la problématique des déchets bitumés reste le point le plus sensible, dans la mesure où *« le concept retenu par l'Andra ne présente pas les garanties de sûreté suffisantes. Le nombre de colis d'enrobés bitumineux concernés est d'un peu plus de 40 000 [1](soit environ 18 % du nombre total des colis destinés à être stockés dans l'installation Cigéo) et présentent un risque d'emballement thermique si leur température augmente, notamment lors d'un incendie. »*

1. *A ces 40 000 colis pourraient être rajoutés un peu plus de 30 000 colis de déchets bitumés FA -VL qui, faute d'avoir une filière de gestion spécifique, font partie de l'inventaire de réserve pour Cigéo.*

Bertrand Thuillier, expert indépendant, s'est penché sur cette problématique. Avec son autorisation, nous reproduisons ci-dessous l'article écrit en collaboration avec Laure Barthélemy du Réseau Sortir du Nucléaire :

Extrait de la revue Sortir du Nucléaire n°85 - printemps 2020

Les déchets dits "bitumés" sont produits à partir du milieu des années 60 dans les usines de Marcoule (30) et de La Hague (50). Des "boues" radioactives, obtenues par filtration et concentration d'éléments rejetés par les centrales nucléaires, ont été mises dans des fûts ensuite enrobés de bitume. Une méthode de confinement plus simple et surtout beaucoup moins chère que la cimentation ou la vitrification.

Mais aussi beaucoup plus risquée. Car elle confère à ces déchets (75 000 colis en 2009, 9 700 tonnes de bitume pur[1]) des caractéristiques qui les rendent particulièrement dangereux.

• Ils produisent des gaz inflammables (10L/an/colis), notamment de l'hydrogène, un gaz hautement explosif ;

• Ils peuvent prendre feu car le bitume est un combustible. Celui-ci dégage des fumées très noires et des quantités de suies très importantes lorsqu'il brûle ;

• Le bitume peut gonfler avec le temps, sous l'effet des radiations[2] jusqu'à 70% de son volume initial) mais aussi au contact de l'eau[3]. Ces déformations peuvent détériorer les enveloppes, provoquer des fuites ou faire éclater des fûts ;

• Selon le contenu du fût et de la répartition des substances à l'intérieur, ces déchets peuvent produire de la chaleur par des réactions dites "exothermiques". La température interne de ces colis peut augmenter jusqu'à ce qu'ils s'enflamment tout seuls.

75 000 colis à 500 mètres sous terre

Des enveloppes de déchets qui peuvent s'enflammer... qui produisent des gaz explosifs... qui peuvent être sujettes aux déformations, fuites et éclatements dans le temps : les dangers inhérents aux déchets bitumés paraissent évidents.

Si un seul de ces 75 000 colis prend feu, en 20 minutes et avec seulement 20% des suies générées, les filtres des ventilations de leur stockage seront bouchés . Sans ventilation, l'hydrogène provoquera incendies et explosions. Et avec l'opacité due aux suies et fumées, toute intervention sera extrêmement difficile. Sans oublier le risque de propagation du feu aux colis adjacents. En 2017 et en 2018, les autorités ont demandé à l'Andra soit de neutraliser la dangerosité des colis de déchets bitumés, soit de revoir la conception de Cigéo.

Où en-est-on ?

À quelques mois du dépôt de la demande d'autorisation de création, un groupe de travail, mandaté par l'ASN, a passé en revue cette question.

Sans une connaissance précise de chaque fût (son contenu, la répartition des matières et son âge), sans des contrôles et des examens exhaustifs, il est impossible de connaître, et donc de maîtriser les risques qu'ils représentent. Or, on ne sait pas vraiment ce qu'il y a dans ces fûts très différents les uns des autres et sujets à des phénomènes physico-chimiques difficiles à étudier. Par ailleurs, la possibilité d'un incendie qui se déclencherait et se propagerait d'un colis à l'autre est confirmée. Et les moyens d'extinction prévus par l'ANDRA ne suffiront pas. La conclusion rendue en 2019 est claire : rendre ces déchets moins dangereux avant de les enfouir est impossible et surtout trop cher en l'état actuel des connaissances.

Que reste-t-il comme solution ?

Revoir la conception des alvéoles de stockage de Cigéo. L'Andra a initié des études en ce sens, mais interrogée sur la question fin 2019, l'agence n'a rien livré sur leur état d'avancement. La revue mandatée par l'ASN recommande de rajouter quelques centimètres d'épaisseur sur les conteneurs en béton. Et aussi d'attendre un peu avant de mettre des colis bitumés dans Cigéo. D'autant qu'à ce jour, aucun emballage de transport n'existe pour ces colis de déchets bitumés étant donné, justement, les difficultés de conception inhérentes à leur nature si particulière6

Bertrand Thuillier et Laure Barthélemy

1. Inventaire national des matières et déchets radioactifs édition 2009
2. Thèse de M.Mouazen, page 179
3. Thèse de Caroline Pichon, annexe A, xi.
6. Avis IRSN 2019-00129, page 8
4. Rapport IRSN n°2017-00013, tome 2, page 82
5. Avis IRSN n°2017-00190 du 15 juin 2017 et avis ASN n°2018-AV-0300 du 11 janvier 2018

Tous ces éléments ne présagent rien de bon sur la concrétisation du projet Cigéo. En attendant, sur le terrain, l'opposition s'organise. Un front juridique et un front associatif et syndical contre Cigéo se sont créés en début d'année. Le front associatif regroupe diverses associations et syndicats. Bien que sollicitée, la CRIIRAD a fait le choix de ne pas intégrer ce front mais a proposé son appui technique. A ce titre, elle participera à l'étude du dossier de Demande d'Autorisation de Création, ce qui fera l'objet d'un nouvel article sur Cigéo dans un prochain TU.

Article collectif issu du journal « Trait d'Union n°86 de 09/2020 de la CRIIRAD » sous la direction de Marion Jeambrun avec l'aide de Roland Desbordes et auquel ont contribué des militant·es et collectifs locaux, des associations nationales, le GRADOC, le groupe de travail transport, les comités de soutien Rhône-Alpes et le Réseau Sortir du Nucléaire.

Accord UE-Mercosur : derrière la confusion, où en est-on ? Réponse en 10 questions.

La confusion règne. Le vendredi 18 septembre, suite à la remise d'un rapport d'évaluation relativement critique sur l'accord de libéralisation du commerce entre l'UE et les États du Mercosur, le gouvernement a d'abord laissé entendre qu'il s'opposait à cet accord : « il n'y aura pas d'accord au détriment de notre planète » a affirmé la ministre de la transition écologique Barbara Pompili. Le mardi suivant, Franck Riester, ministre du commerce extérieur, laissait pourtant la porte ouverte en indiquant ne « pas vouloir bloquer toute démarche » et « jeter à la poubelle 10 ans de travail ». Alors qu'en est-il ? Où en est le processus de finalisation et de ratification de cet accord ? Quelles sont les prochaines étapes ? Que faut-il attendre ? Que faut-il faire ? Réponse en 10 questions.

1. La France a-t-elle stoppé net les négociations ?

En juin dernier, devant les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat, Emmanuel Macron avait indiqué « avoir stoppé net les négociations avec le Mercosur ». C'était manifestement erroné puisque les négociations se sont poursuivies fin 2019 et début 2020 et ont permis de finaliser les parties manquantes de l'accord (« dialogue politique » et « coopération »). La Commission européenne a indiqué le 6 juillet dernier avoir « terminé le nettoyage juridique » du texte et débuté « la phase de traduction », tout en précisant que la phase de ratification pourrait débuter à l'automne. L'Allemagne avait d'ailleurs fait de la ratification de cet accord une priorité de la présidence de l'UE qu'elle exerce pour 6 mois depuis le 1er juillet.

2. L'opposition de la France est-elle ferme ?

A l'occasion de la remise du rapport de la commission d'évaluation du projet d'accord UE-Mercosur, le gouvernement a indiqué rester « opposé au projet actuel », en pointant le problème « majeur » de la déforestation. Il a formulé trois « exigences » pour poursuivre le processus de finalisation et de ratification de cet accord : qu'il ne provoque pas « d'augmentation de la déforestation », que les pays du Mercosur respectent « leurs engagements au titre de l'Accord de Paris », « que les produits

agroalimentaires importés respectent les normes sanitaires et environnementales de l'UE ».

Il est inquiétant de noter que le gouvernement envisage donc d'accepter un projet d'accord qui pourrait être complété et/ou modifié à la marge : les trois exigences sont en effet doublement insuffisantes. Elles sont insuffisantes en elle-mêmes car elles sont trop imprécises et sans capacité à changer l'économie générale de l'accord : un accord pensé et négocié pour exporter plus de voitures et de machines-outil et importer plus de la viande, de soja et d'éthanol ne peut-être transformé par une annexe interprétative, comme le montre l'exemple du CETA. Ces trois exigences sont encore plus insuffisantes lorsqu'on constate qu'elles ne couvrent pas des enjeux majeurs tels que l'impact de l'accord sur l'emploi, les normes sociales, les services publics, la biodiversité, les droits humains, les libertés publiques, etc.

3. Un État-membre de l'UE peut-il stopper seul l'accord UE-Mercosur ?

Depuis plus d'un an, Emmanuel Macron et le gouvernement se comportent comme s'il suffisait de dire « non » à l'accord UE-Mercosur à Paris mais sans prendre aucune initiative pour le bloquer à Bruxelles. Le seul « Non » de la France pourrait pourtant ne pas être suffisant. La Commission et le Conseil ont en effet pris l'habitude de couper les accords de libéralisation du commerce en deux. D'un côté sont mis tous les chapitres de l'accord, notamment ceux relatifs au commerce, qui sont compétence exclusive de l'UE et qui nécessitent la seule ratification du Parlement européen, accélérant ainsi le calendrier de ratification. De l'autre côté est placé ce qui est de compétence mixte, c'est-à-dire à la fois de compétence communautaire et nationale (la coopération, certains chapitres sur l'investissement, etc), et qui doit suivre le long processus de ratification des différentes instances aux plans national et infra-national.

Il existe une possibilité que la Commission propose de procéder ainsi à propos de l'accord UE-Mercosur afin de tenter de couper l'herbe sous le pied aux réticences de certains pays. Cette question ne semble pas tranchée. En raison de la nature de l'accord et de la date où le mandat a été délivré – l'accord UE-Mercosur est officiellement un accord d'association avec un mandat de négociation délivré en 1999 – de nombreuses incertitudes juridiques et politiques persistent. Néanmoins, si l'accord devait être ainsi découpé, alors seul le Parlement européen pourrait s'opposer à l'Accord de libre-échange proprement dit, à moins qu'il y ait une minorité de blocage qui le bloque au sein du Conseil européen. Raison pour laquelle Emmanuel Macron et le gouvernement ne peuvent se limiter à dire Non à Paris sans entreprendre la constitution d'une minorité de blocage au sein du Conseil européen.

4. Que cherchent à faire les pays européens ?

En marge d'une rencontre des ministres du commerce extérieur des États-membres de l'UE à Berlin mi-septembre, le nouveau commissaire européen au commerce Valdis Dombrovskis a indiqué que « la Commission européenne cherchait un engagement clair des pays du Mercosur sur le développement durable ». Le ministre allemand de l'économie, Peter Altmaier, dont le pays occupe actuellement la présidence tournante de l'UE, a lui affirmé que « les États membres étaient clairement disposés à discuter de ce qui peut être fait, en comblant les lacunes, sans anticiper ou précipiter les choses », précisant que « même sans rouvrir le texte, il y a certaines questions que nous devons clarifier, que nous pouvons clarifier ».

Deux options semblent écartées à court terme : 1) que les États-membres de l'UE abandonnent cet accord par un vote négatif au Conseil européen ; 2) qu'ils soumettent rapidement cet accord à ratification tel qu'il existe aujourd'hui. Il semblerait – mais cela reste à confirmer – que les ministres se soient mis d'accord pour tenter de trouver une solution intermédiaire, permettant de gagner du temps et de donner le change envers l'opinion : obtenir des pays du Mercosur un engagement en matière de développement durable. Sous quelle forme ? Tout cela reste ouvert à ce stade. Huit États-membres viennent ainsi d'écrire à l'exécutif brésilien pour l'enjoindre d'agir contre la déforestation pour sauver l'accord UE-Mercosur.

5. Le processus de ratification va-t-il être enclenché le 9 novembre ?

C'est la date où l'accord UE-Mercosur devait être

présenté en Conseil européen. Qu'il le soit formellement ou pas, il est certain que cet accord sera un point important de l'ordre du jour de ce Conseil des affaires étrangères consacré au commerce. Si la possibilité de voir les 27 États-membres de l'UE engager le processus de ratification s'est un peu éloignée, rien n'est encore assuré.

Lors d'une réunion européenne de coordination de la société civile, il a été décidé de prévoir des initiatives à cette occasion, ou la semaine / le week-end précédents, pour rappeler nos exigences : pour l'abandon de l'accord UE-Mercosur, Bolsonaro ou non. Pour nous en France, il faut ajouter une interpellation directe d'Emmanuel Macron et son gouvernement : après avoir dit Non à Paris, la France doit le bloquer à Bruxelles.

6. Est-ce que gagner du temps ne serait déjà pas une victoire ?

L'Allemagne avait fait de la finalisation et de la ratification de cet accord une priorité de la présidence de l'UE qu'elle exerce pour 6 mois depuis le 1er juillet. Qu'elle ne puisse vraisemblablement pas y arriver doit être vu comme le fruit du rapport de force qui s'est instauré dans l'opinion, avec une opinion publique toujours plus opposée à cet accord et un rejet croissant y compris dans le monde politique et économique. Un report du vote semble maintenant très probable, montrant que cet accord est désormais devenu toxique : plus personne n'ose le défendre en public.

7. De quel côté penche l'opinion publique ?

Selon un sondage publié le 10 septembre dernier, 78% des personnes interrogées en France veulent que cet accord soit abandonné. Réalisé dans quatre pays européens (France, Allemagne, Pays-Bas et Espagne), avec des résultats similaires pour chaque pays, le sondage mené par Yougov et SumofUs dresse clairement l'horizon à suivre pour Bruxelles et les États-membres : ne plus approfondir la mondialisation néolibérale et productiviste au détriment du climat, de l'Amazonie et des emplois. L'opinion publique ne saurait donc accepter que Bruxelles et les États-membres de l'UE élaborent de nouveaux stratagèmes incongrus – comme l'adjonction de déclarations sans valeur et sans effet sur le texte même de l'accord – pour tenter de sauver le contenu d'un accord négocié depuis plus de 20 ans. Il s'agit désormais d'arrêter de tergiverser et repousser à plus tard ce qui devrait être fait aujourd'hui : rejeter l'accord entre l'UE et le Mercosur, et remettre à plat la politique commerciale européenne.

8. Que faire ?

Il nous faut poursuivre la mobilisation (organisations de la société civile, experts, etc.) pour progressivement accroître la pression afin que cet accord d'un autre âge qui vise à exporter des voitures et importer toujours plus de soja et de viande, au détriment du climat, de l'Amazonie et des emplois soit abandonné. Et puisque les États-membres de l'UE semblent vouloir trouver une porte de sortie en complétant l'accord d'un protocole additionnel ou d'une déclaration interprétative, il nous faut refuser d'entrer dans ce jeu : l'accord UE-Mercosur ne peut être sauvé et il doit être abandonné. Comme une condition également au fait de remettre à plat la politique commerciale européenne.

Rejeter les textes des accords du MERCOSUR, mais aussi du CETA, l'accord UE-Canada, et de tous les accords de nouvelle génération qui présentent les mêmes risques pour les droits des populations et la planète sont des conditions pour une révision en profondeur de la politique commerciale européenne.

9. Qu'exiger d'Emmanuel Macron ?

Il est temps qu'Emmanuel Macron fasse enfin à Bruxelles ce qu'il affirme à Paris : pour « stopper net » cet accord, encore faut-il trouver des alliés et construire une minorité de blocage qui garantisse qu'un tel accord soit abandonné lors du prochain Conseil européen. C'est possible : les parlements autrichiens, hollandais et wallon se sont prononcés contre. Le moment est donc propice pour qu'Emmanuel Macron prenne enfin une initiative afin de construire une opposition collective et visible au sein du Conseil européen.

10. Quelle alternative ?

La politique commerciale européenne doit être revue en profondeur et s'engager à garantir les droits de tou.tes les citoyen.nes - y compris la santé, les droits des travailleurs, les agri-

culteurs, etc.- et la protection de la planète. C'est loin d'être le cas avec les accords de commerce de nouvelle génération aujourd'hui sur la table qui font la part toujours plus belle aux multinationales et menacent nos normes sociales et environnementales.

L'accord entre l'UE et le Mercosur empêche la relocalisation de notre système agricole, alimentaire et économique que tout le monde réclame aujourd'hui suite à la pandémie de Covid-19. Cette bataille contre l'accord UE-Mercosur s'inscrit donc dans un cadre plus large, celle de la bataille pour une relocalisation écologique et solidaire. Comme nous l'avons écrit dans une tribune, « relocaliser, c'est remettre les pieds sur terre. Relocaliser, c'est tourner la page d'une politique commerciale qui fait du dumping social, fiscal et écologique un horizon indépassable. Relocaliser, c'est ne plus faire de l'emploi et de la planète les variables d'ajustement de la rentabilité économique et financière.

Relocaliser, c'est se doter d'une approche globale en matière de droits des travailleurs pour qu'ici comme ailleurs, celles et ceux qui travaillent ne deviennent les victimes des relocalisations. Relocaliser, c'est aussi faire décroître les flux de capitaux et de marchandises et la place des secteurs toxiques pour la biosphère afin de protéger et promouvoir les activités essentielles qui nous protègent et nous nourrissent. C'est enfin substituer à la logique du « produire plus, toujours plus vite, moins cher et n'importe où, avec moins de travail et moins de contraintes environnementales » celle du « produire mieux, via des emplois de qualité, des processus de production préservant la planète, des circuits courts, pour satisfaire les besoins essentiels des populations » ».

mercredi 14 octobre 2020, par Collectif Stop TAFTA

Le plan de sortie de crise.

En amont des élections municipales, 60 organisations proposèrent Le pacte pour la transition écologique, sociale et démocratique. Ce pacte était constitué de 32 mesures concrètes présentées autour de 3 principes (cf : https://pacte.transition.og/)
Localement, nous avons retenu 20 mesures qui nous semblaient en phase avec les situations économiques et sociales locale. Sur Limoges, les documents furent envoyés à toutes les listes et seule une liste nous a reçu (Liste « Vivons Limoges « soutenue par Ensemble, parti de gauche et la France insoumise) Toutes les listes candidates dans l'une ou l'autre des communes du département reçurent les documents. .
Puis, la pandémie du covid 19 réactiva la réflexion théorique et politique sur l'urgence de la transition climatique tant cette pandémie révèle des liens complexes et profonds avec le capitalisme mondialisé, productiviste et ultra-libéral. Cette réflexion a abouti, pour Attac France à plusieurs lettres et documents disponibles sur le site d'Attac France.
Dés le mois d'avril un premier collectif de 16 organisations dont Attac-France proposèrent 7 mesures essentielles pour répondre à l'urgence sanitaire et engager des politiques publiques afin de ne plus jamais revivre ça et répondre concrètement à la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après »
Aussi, est-ce très logiquement qu'Attac et d'autres organisations, membres du collectif initial ont travaillé à l'élaboration du document « Plan de sortie de crise » qui sera un outil de travail pour continuer à agir et à faire pression aux niveaux politiques locaux et nationaux

20 organisations ont donc adhéré à ce document qui est constitué d'un préambule et de 4 chapitres contenant 24 mesures .
Le préambule s'appuie sur l'opportunité qu'est une période de crise pour engager de profonds changements .C'est pourquoi, Attac aspire à un front inter associations large et inédit pour élaborer et mettre en débat public des propositions concrètes faisables pour démontrer que celles-ci sont de véritables alternatives à ce capitalisme financier, ultra-libéral.
Le premier chapitre intitulé : « les conditions pour un déconfinement assurant la sécurité sanitaire, la démocratie et les droits fondamentaux »' décline deux objectifs et 21 mesures autour de la sécurité sanitaire et les droits démocratiques.
Le deuxième chapitre : « Répondre à la crise sociale ici et ailleurs » développe une série de revendications sur le partage du travail et des richesses, sur la satisfaction des besoins essentiels et les solidarités internationales déclinées en 3 objectifs et 13 mesures.
Le chapitre trois : « L'argent magique existe: il suffit d'aller le chercher au bon endroit », s'articule autour de deux objectifs et six mesures qui visent à reprendre le contrôle des finances et la dette publique pour les réorienter vers les besoins sociaux et environnementaux.
Le chapitre quatre : « Pour une reconversion écologique et sociale des activités » . est centré sur la transition écologique. Deux objectifs et sept mesures précisent clairement comment mettre fin aux énergies carbonées et comment reconvertir les industries polluantes. Cf : https://fsu.fr/plus-jamais-ca-34-mesures-pour-un-plan-de-sortie-de-crise/.

Donc, localement Attac 87 participe à l'émergence de ce front inter-associations. Localement 18 associations ont répondu présentes à l'appel. Les premiers contacts furent pris dés le déconfinement qui aboutirent à une première réunion avant l'été. Après la « parenthèse estivale » le front local s'est lancé dans la préparation d'une conférence de presse au club de la presse qui devrait se tenir dans la deuxième semaine de Novembre.
Toutefois la mobilisation est lente et difficile en ces temps de luttes contre le virus qui limitent terriblement les possibilités de rencontres.

Yves

La nouvelle PAC en Question...

Une nouvelle version de la Politique Agricole Commune était en pourparlers ces derniers temps à Bruxelles : Comme toute décision « politique » l'agriculture est bien une des premières victimes collatérale des effets induits par le Capitalisme décomplexé au service (*pour ne pas dire à l'asservissement*) des lobbys libéraux de l'agro-industrie avec la collaboration de certains syndicats agricoles dominants.
Notre lutte permanente contre la spéculation boursière, l'évasion fiscale et pour la taxation des profits des prédateurs de tous poils, entre en plein dans les débats : quelle Agriculture pour demain ? Quels agriculteurs-trices pour nourrir nos sociétés correctement et sainement ? Quelles retombées environnementales sur la terre, les sols et les ressources en Eaux ? Les sommes allouées très arbitrairement jusque là par cette fameuse PAC , vont-elles devenir plus équitables , mais surtout plus vertueuses ? Nos « petits » Paysans locaux de proximité s'en sortiront t-ils mieux ? pourront -ils faire vivre leur famille décemment sans se tuer au travail pour des salaires de misère et des retraites plus proches de la mendicité que de la dignité humaine ?
Lors d'une Foire-Bio Coccinelle (aux Casseaux) avait eu lieu un débat plutôt pertinent sur ces sujets liés à l'alimentation : étaient présents Hervé Covés (*agroécologue/permaculteur*) mais aussi Benoît Biteau une « vieille » connaissance que nous avons côtoyé et sollicité à plusieurs reprises sur ces sujets là, y compris avec Paul François lors des débats sur les néonicotinoïdes : Benoit.B (*Agro-Paysan de la Seudre*) est devenu Euro-député : nous reprendrons ici-bas son interview par Reporterre justement au sujet de la PAC qui a dû être votée tout dernièrement avec un volet « environnemental » logiquement en progrès.....mais attendons que les décisions finales soient effectivement prises et pas seulement les délits d'intention, mais aussi que la Ministre de la Transition Ecologique (*nommée le 6 juillet par le gouvernement de J.Castex*) n'avale pas une couleuvre de plus !

Jipé deux i

https://reporterre.net/Benoit-Biteau-La-PAC-va-continuer-a-provoquer-des-desastres-sociaux-et-ecologiques

Benoît Biteau : « La PAC va continuer à provoquer des désastres sociaux et écologiques »

La Politique agricole commune (PAC) est discutée cette semaine à Bruxelles et doit être adoptée d'ici vendredi 23 octobre. Selon un eurodéputé Vert français, comme à l'accoutumée, elle « correspond aux attentes des lobbys agrochimique et agroalimentaire » et a des conséquences sociales et écologiques désastreuses.

C'est un pavé indigeste, qui déterminera pourtant l'agriculture et l'alimentation des Européens pour les prochaines années. La Politique agricole commune (PAC) est au menu des eurodéputés, cette semaine à Bruxelles. En jeu, 386 milliards d'euros d'aides aux agriculteurs (62,4 milliards pour la France). De quoi modeler nos paysages et nos assiettes, mais également notre climat – l'agriculture est le troisième secteur responsable d'émissions de gaz à effet de serre de la France – et le vivant qui nous entoure. Après des mois d'intenses négociations, le Parlement et les Etats membres doivent déterminer leur position sur le projet de PAC d'ici le 23 octobre. Dans les mois suivants, ils discuteront en "trilogue" (avec la Commission) pour harmoniser leurs avis et décider du texte final.

Avec le groupe des Verts au Parlement européen, Benoît Biteau – qui est aussi paysan – a porté un amendement proposant le rejet de ce projet de PAC. Amendement retoqué dans la soirée du mardi 20 octobre. Pour autant, l'eurodéputé n'en démord pas : cette PAC sera un *« désastre social et écologique »*. Il nous explique…

Reporterre — Pourquoi la PAC est-elle si importante, et pas seulement pour les agriculteurs européens ?

Benoît Biteau — Elle représente plus d'un tiers du budget total de l'Union européenne. C'est énormément d'argent public, donc cela nous concerne toutes et tous ! Elle modèle notre agriculture, et par là, elle touche au climat, à la biodiversité, à la santé, et bien sûr à l'alimentation. Il s'agit aussi de notre souveraineté alimentaire : avec le Covid-19, nous avons connu des tensions fortes sur les produits alimentaires, parce que la PAC actuelle nous rend très dépendants des échanges mondiaux. Dernier enjeu, et pas des moindres, elle détermine largement le revenu des paysans. Pour toutes ces raisons, la PAC est le levier – ou le frein – essentiel des mutations agricoles.

Pourquoi l'adoption du projet de PAC dans son état présent serait-elle, selon vos mots, une « erreur historique » ?

Depuis 1993, toutes les PAC *[elles sont révisées tous les sept ans, NDLR]* ont entériné le même modèle et les mêmes logiques agricoles qui conduisent à des désastres écologiques et sociaux. Les premières victimes ont été les agriculteurs – dont la population ne cesse de décroître – car ces politiques ont encouragé le cannibalisme agricole. Pourquoi ? Parce que la PAC est fondée sur des aides à l'hectare : plus on a de surface, plus on touche d'argent. Les agriculteurs sont donc poussés à se bouffer entre eux, c'est un cercle vicieux ! Plus on a d'hectares, plus on a d'aides, et plus on a d'aides, plus on peut acheter de nouvelles terres… Et cela bloque l'installation de nouveaux paysans, car la pression sur la foncier est trop importante. Ceci a aussi des effets néfastes sur l'environnement, car plus une exploitation est grande, plus il faut d'engrais, de pesticides et de pétrole pour la maintenir.

La PAC qu'on nous propose pour 2023 ne propose rien de nouveau, elle est dans la continuation des précédentes. Elle va donc continuer à provoquer des désastres. Mais elle correspond aux attentes des grands lobbys qui entourent et profitent des agriculteurs : le lobby agrochimique et le lobby agro-alimentaire, qui sont les principaux bénéficiaires d'une agriculture productiviste.

Rassemblement de tracteurs devant le siège bruxellois de la Commission européenne, le 19 mars 2018.

À l'inverse, que pourrait permettre une « autre PAC » ?

L'essentiel serait de changer le cœur du réacteur, en sortant des aides à la surface ou au nombre d'animaux. Aujourd'hui, 80 % de l'enveloppe de la PAC est captée par 20 % des agriculteurs, les plus gros, et par les industriels. C'est scandaleux ! Il faudrait mettre en place une autre logique : des aides qui seraient fonction du nombre d'emplois créés. C'était le sens de notre amendement de rejet, qui a été retoqué : il faut reprendre depuis le début, tout remettre à plat.

Nous avons également porté des amendements sur la *« conditionnalité »*, autrement dit sur les conditions qu'on pourrait exiger des agriculteurs en échange des aides. On a proposé de demander une rotation des cultures sur quatre ans : quatre cultures différentes, avec au moins une légumineuse – qui sont des plantes qui fixent l'azote et enrichissent ainsi les sols sans avoir besoin d'engrais de synthèse. Cette condition pourrait amener des évolutions dans les pratiques agricoles : moins d'engrais et de pesticides, moins de monoculture… Autre proposition : les agriculteurs qui pratiquent de l'élevage concentrationnaire – avec une grande densité d'animaux – ne seraient plus éligibles aux aides. Ça ne les fera pas disparaître, mais on arrêtera de subventionner un élevage dépendant du soja transgénique et des antibiotiques.

Mais tous ces amendements — s'ils sont adoptés — ne feront qu'améliorer la copie à la marge, sans inverser franchement la tendance. D'ailleurs, les trois principaux groupes du Parlement – la droite du Parti populaire européen, les socio-démocrates et les libéraux de Renew (dont fait partie La République en marche) – ont d'ores et déjà proposé des versions au rabais.

Autrement dit, que ce soit à la Commission européenne ou parmi les principaux groupes politiques du Parlement, personne ne veut que la PAC soit réellement modifiée…

Oui. Pourtant, depuis les élections européennes, ils se sont positionnés en faveur d'un Green Deal, pour une stratégie sur la biodiversité et pour la stratégie *« Farm to fork »* — de la ferme à l'assiette — censée promouvoir une agriculture plus durable. Ces politiques, bien qu'insuffisantes, poussent à une réduction de 50 % des pesticides et de 20 % des engrais de synthèse… Récemment on a aussi rehaussé l'ambition climatique européenne. Sauf que la PAC

va complètement à l'encontre de tous ces objectifs ! Il y a un décalage schizophrénique, tant de la Commission que des groupes majoritaires au Parlement.

La Copa-Cogeca (syndicat agricole européen) et son émanation française, la FNSEA, freinent des quatre fers pour « un verdissement de la PAC », car selon eux, « on ne peut pas passer au vert quand on est dans le rouge ». Que leur répondez-vous ?

Quand on est dans le rouge, il est urgent de passer au vert. Les agriculteurs qui passent à des pratiques agro-écologiques s'en sortent mieux que les autres ! Il faut arrêter avec cette vieille marotte des libéraux d'une prétendue opposition entre l'écologie et l'économie.

Votre groupe n'est pas majoritaire à Bruxelles : la bataille n'est-elle pas perdue d'avance ?

Je suis un optimiste maladif et je suis un coureur de fond. Il faut livrer bataille, tant que la cloche n'a pas sonné.

https://reporterre.net/Benoit-Biteau-La-PAC-va-continuer-a-provoquer-des-desastres-sociaux-et-ecologiques

Atelier Comprendre ma fiche de paye

Le 21 novembre (si la crise sanitaire le permet) , ATTAC87 co-organise avec l'union départementale CGT de la Haute-Vienne et les syndicats CGT des cheminots de Limoges un **atelier sur le thème comprendre ma fiche de paye**.

Elle nous accompagne depuis notre premier salaire, nous la regardons, nous la rangeons, nous l'archivons, nous la conservons, la seule chose qu'on ne fait pas, c'est de la lire.

Pourtant sa compréhension nous renseigne sur les luttes sociales passées, présentes et surtout à venir.

Cet atelier se déclinera sur la journée (9h30-12h00/13h30-16h00) à l'ALSH SNCF Montplaisir (Rue PAULIN TALABOT. Il sera animé par Christelle Pernette et Thierry Rouquet.

Inscription obligatoire - nombre de places limité

En raison des mesures sanitaires, le repas partagé ne sera pas possible, prévoyez de vous restaurer ailleurs que sur le site. Masque obligatoire.

Contenus

- L'atelier se propose de repartir tout d'abord de la perception de chacune et de chacun de cette feuille d'apparence si anodine que nous n'y prêtons aucune attention.
- Révision de l'histoire sociale ayant conduit aux conquis figurant sur les fiches de paye. Arpentage de « la défense de la sécurité sociale » d'Henri Raynaud.
- Mise en évidence de l'importance du langage dans le combat politique et syndical.
- « Plus c'est gros, mieux ça passe » où les mensonges des gouvernements successifs pour nous anesthésier et conduire leurs réformes. Il est temps de reprendre la main.

Méthode pédagogique

- Groupes d'Interviews Mutuels (GIM) : notre rapport à notre première fiche de paye puis, la détermination du salaire sur un bulletin de salaire type.
- Arpentage : découverte à plusieurs d'un ouvrage, en vue de son appropriation critique, pour nourrir l'articulation entre pratique et théorie. Objectif : expérimenter un travail coopératif et critique.
- Désintoxication du langage : salaire, salaire socialisé vs salaire différé, cotisations vs charges etc …
- Atelier d'écriture en GIM : inventer des « punch-lines » de la cotisation sociale.
- Faire une proposition d'une fiche de paye idéale.
- Dégager une première étape de la réalisation de cette proposition.

Constituer les actions décidées et la modalité d'organisation des groupes.

ANNULÉ

Conférence gesticulée

"Marche tout droit… Ou l'itinéraire de cette fille-là", De Claude François à Louise Michel en passant par le « désespoir des singes », l'itinéraire d'une apprentie Claudette qui la mènera au syndicalisme de transformation sociale et à interroger la place des femmes dans celui-ci.

Vidéo Teaser de la conf gesticulée : *https://youtu.be/fAgsnlX9-3Q*

A la suite de l'atelier « comprendre ma fiche de paye », Christelle PERNETTE nous propose la conférence gesticulée « Marche tout droit ... » en co-organisation ATTAC87, UD CGT87 et CASI SNCF de Limoges. Elle aura lieu à l'ALSH Montplaisir à 17h le 21 novembre (sous réserve de restrictions sanitaires).

BLT

ANNULER

Remerciements

Financement du bulletin par Attac 19

Attac 19 a fait parvenir un chèque de 400 euros pour aider aux frais de tirage et d'affranchissement de notre bulletin régional.

Merci !

Infos Adhésion—Réadhésion

Vous ne savez plus où vous en êtres de votre adhésion, si vous avez fait le nécessaire pour l'année encours..

sur l'étiquette de l'enveloppe avec laquelle le bulletin vous est parvenu, figurent votre date d'adhésion « **Adh. : 2/2020** » et votre date d'abonnement : « **Abonn. : févr.-20** ». Si la date à côté de « Adh »: n'est pas une date de l'année en cours, C'est que vous n'êtes pas à jour de votre cotisation à Attac !!!

Adh. : 2/2020 Abonn. : févr.-20

CLAUSSE Jean-Pierre
5 rue Jean Fredon
87000 LIMOGES

Lecture.

Manuel d'histoire du futur : 2020-2030 : comment nous avons changé de cap

Voici enfin un livre qui ne nous annonce pas la fin du monde. Bien au contraire ! Cet ouvrage tente d'imaginer dans quel monde nous pourrions vivre demain si nous faisions dès aujourd'hui d'autres choix : des choix qui permettraient de sortir du dogme néolibéral, de renforcer les solidarités, de placer l'humain au centre, de garantir toutes les formes de liberté et d'égalité, et de réaliser vraiment la transition écologique.
Et si 2020 était l'année du changement de cap ?

Dans chacun des trente chapitres thématiques répartis en cinq grandes parties (écologie, démocratie économique, égalité, libertés et démocratie, solidarité) et introduits par un dessin de l'illustrateur Allan Barte, un état des lieux en 2020 est suivi d'une présentation du monde de 2030, un monde où s'amorce une transition. Articles, documents, graphiques et autres ressources viennent étayer les propositions formulées pour construire le « monde d'après ». Celles-ci ne prétendent pas être les « bonnes », ni les seules possibles.
Mais elles nous invitent à réfléchir, à discuter, et nous autorisent à imaginer une alternative.
En partant du monde tel qu'il est, cet ouvrage trace un chemin où la défense du vivant et du collectif prend le pas sur la quête du pouvoir et de l'argent. C'est un manuel d'utopie réaliste, un outil de débat citoyen, d'éducation populaire et d'imagination collective pour inventer ensemble un futur souhaitable pour nos sociétés et pour la planète.
Ce nouveau livre publié par Attac est disponible en librairies depuis le 27 août 2020, il est également disponible en achat en ligne depuis le site internet d'ATTAC**.** ***https://france.attac.org/nos-publications/livres/article/nouveau-livre-manuel-d-histoire-du-futur-2020-2030-comment-nous-avons-change-de***

A G E N D A M I L I T A N T

H A U T E - V I E N N E

- **14 Novembre à partir de 10h**—FORUM DES SOLIDARITÉS Salle léo Lagrange (temps libre derrière la mairie)
- **21 novembre de 9h30 à 16h:** Atelier fiche de paye—T. ROUQUET & C. PERNETTE à l'ALSH SNCF Montplaisir
- **21 novembre : de 17h à 19h** à l'ALSH SNCF Montplaisir **conférence gesticulée** : **C. PERNETTE** "Marche tout droit… Ou l'itinéraire de cette fille-là",
- **25 novembre à partir de 17h**: rassemblement place d'aine et sur les marches du palais de justice pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

C R E U S E

Réunions du groupe Attac 23
Contact : attac23@gmail.com

C O R R E Z E

Réunions d'Attac 19
Contact : F. Perrin 06.83.72.81.08

H O R S P E R I M E T R E

- **4 novembre 18:00-20:00 -** FLSH - Campus Vanteaux - Amphi 4 Limoges : Projection-débat autour du film « Semer, récolter, résister », réservé aux étudiants

ATTAC LIMOUSIN - INFOS ET ACTIONS – Bulletin des comités locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne. Imprimé par ATTAC 87, Maison des Droits de l'Homme, 119 Avenue du Général Leclerc 87100 Limoges. N°ISSN : 2102-0833, CPPAP : 1006 G 86005. Directeur de la Publication : Jean-Pierre Clausse Tél 05 55 01 28 69 ; E-mail : attac87@attac.org. Site Internet : http://www.attac.org ou http//www.local.attac.org/attac87 - Ce n° est tiré à environ 300 exemplaires. Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs !